

## M.7 Déployer une offre d'autopartage

### Présentation générale de l'action

PAQA

dernière modification au 2025-03-31

Secteurs concernés Transports routiers -

Descriptif de l'action 

L'autopartage est la mise à disposition de véhicules en libre-service, au profit d'usagers (pour une durée et la destination de leur choix). Les véhicules peuvent appartenir à l'opérateur d'autopartage ou à la collectivité. L'autopartage se distingue de la location traditionnelle par une mise à disposition des véhicules en libre-service et disponibles en 24/7, avec des conditions d'utilisation qui permettent des trajets d'une heure ou moins, et sans remise des clés en main propre. L'autopartage réduit la dépendance à la voiture et favorise le report vers d'autres modes de mobilité. En ce sens, il réduit la consommation d'énergie et les émissions de polluants. En outre, il permet de libérer de l'espace urbain utilisé auparavant pour le stationnement des véhicules.

Pour Cholet Agglomération, il s'agit d'expérimenter un service d'autopartage sur le territoire. Le périmètre reste à déterminer.

Cible(s)

Les citoyens

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer les modes de transports alternatifs

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET et avec la mise en œuvre du SCoT, du PLUi-H, de la Politique Globale de Déplacements et du PCAET de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi d'Orientation des mobilités (Loi LOM)

Cette action s'inscrit dans le cadre de différentes lois ayant trait à la transition écologique :  
la loi énergie climat,  
le plan TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte),  
la loi Climat Résilience,

### Evaluation initiale

Année de début	2026	Année d'échéance	2030	État	A venir
----------------	------	------------------	------	------	---------

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Moyen	Organisationnelle	Moyen	Financière	Moyen
---------------------------------	-------	-------------------	-------	------------	-------

### Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente **Directeur Transport Public Choletais**  
Rôle de l'EPCI **Porteur**  
Service concerné **Transports Publics Choletais**  
Élu référent **Vice président en charge des mobilités**

Partenaire(s) et leurs typologie(s)  
**Région Pays de la Loire (Financier)**

### Moyens nécessaires

Investissements	<b>0 €</b>	Frais d'exploitation	<b>0 €/an</b>	Moyens humains	<b>0 etp</b>
Subventions					

Moyens matériels

### Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

### Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur  
**Public participant (personnes)**  
**Véhicules en autopartage (véhicules)**